LOIRE-ATLANTIQUE
pêche et plaisance

Port de Pêche
BP 90 - 44490 Le Croisic
Tel : 33 (0) 2 40 23 02 02
Fax : 33 (0) 2 40 23 27 14
peche.lecroisic@lapp44.fr

Saeml au capital de 600.000€
Siret 52400775400012
TVA intra 49524007754
APE 5222 Z

***COMITE CONSULTATIF DE LA HALLE A MAREE DU CROISIC***

***Compte rendu de la réunion du 26 octobre 2018***

La réunion du comité consultatif de la Halle à Marée du port du Croisic a eu lieu le **vendredi 26 octobre 2018 à 15h30** dans la salle de la criée sur l'ordre du jour suivant :

1. Bilan technique 2018
2. Situation des travaux en cours
3. Barème 2019
4. Questions diverses

Le changement d'horaire de la réunion soulève un débat entre pêcheurs et acheteurs. M. PALLADIN explique que ce changement était exceptionnel et que les prochaines réunions seraient maintenues le vendredi en fin de matinée.

## 1. Bilan au 30 septembre 2018

M. PALLADIN dresse le bilan de l'activité de la Saeml en général et du Croisic en particulier au 30 septembre 2018.

L'année 2018 n'est pas une très bonne année pour la criée du Croisic qui enregistre un recul de 6 % en tonnage et de 5 % en valeur.

On remarque une progression constante des achats à distance, y compris de la part d'acheteurs locaux , ce qui est confirmé par M. Grandjean.

## 2. Situation des investissements réalisés

Un point est fait des différents investissements réalisés au cours de l'année écoulée, parmi lesquels :

- ☞ Le remplacement des boutons d'achats filaires par des boutons radio, à la satisfaction des acheteurs.
- ☞ L'acquisition de nouveaux bacs de 60 L pour la saison de la coquille, financés par les pénalités pour dépassement de quotas mis en place par le port.

## 3. Travaux et investissements en cours

M. PALLADIN présente le projet de réhabilitation des installations frigorifiques de la criée qui va permettre d'effacer le bilan carbone de la criée pour ces installations.

Il annonce également le lancement du marché pour la réhabilitation des sols de la halle de vente.

Il informe les usagers de la reprise des opérations de curage du pont du 8 mai et de la fin du chantier de nettoyage du quai de débarquement.

## 4. Points divers

- *Ouverture de la criée à des acheteurs hors association*

M. PALLADIN fait état de l'avancement de ce projet qui répond à une exigence réglementaire, à savoir l'accueil d'acheteur sous les HAM même en dehors d'association d'acheteurs.

À ce titre il informa le conseil du souhait d'une association de poissonnier de Lorient d'être présent sous les criées du département.

Une discussion s'engage avec M. FOUCHER MAURY qui rappelle que les criées doivent rester des marchés de gros et que le montant des cautions qui seront demandées par la Saeml devrait être cohérent avec celles demandées par l'ACAAPP.

M. PALLADIN rappelle que les criées n'ont rien à reprocher à l'ACAAPP, mais qu'elles doivent répondre à une demande de la DPMA qui rappelle depuis plusieurs mois aux HAM leur obligation en matière d'accès au marché.

Une nouvelle convention entre les HAM et l'ACAAP est en cours de préparation.

- *Vente des coquilles Saint-Jacques*

Suite à deux contrôles vétérinaires, la criée est mise en demeure de faire respecter un certain nombre d'obligations en matière de mise sur le marché des coquilles.

Il est désormais obligatoire ^pour les pêcheurs de nous remplir une fiche d'origine des coquilles qu'ils déposent sous la criée.

À défaut, leur production ne sera pas vendue.

Par ailleurs, des contrôles à réception sur la taille et la vivacité des coquilles vont être mis en place pour répondre à nos obligations réglementaires.

En revanche, les services vétérinaires ont admis la possibilité de finition des coquilles en vivier afin de les faire dégorger.

Ces procédures ont fait l'objet d'affichage sous la criée et leur application sera désormais vérifiée par un référent HACCP dont le recrutement est intervenu le 30 octobre 2018.

La criée envisage également l'achat d'un nouveau vivier dédié aux coquilles, mais doit d'abord lui trouver une place dans un box.

- *Mise en ligne*

M. PALLADIN rappelle qu'il est le seul responsable vis-à-vis des administrations en ce qui concerne le personnel travaillant sous la criée, et, en particulier, lors de la mise en ligne des poissons pendant la vente.

Afin de ne plus se retrouver avec du personnel travaillant illégalement sous la criée, M. PALLADIN informe le conseil que la mise en ligne des poissons sera effectuée par du personnel Saeml à compter du 1er janvier 2019.

D'ici là, des contacts vont être pris avec les opérateurs actuels pour étudier leur intégration à la Saeml.

Pour stabiliser le personnel de la criée, M. PALLADIN informe le conseil du recrutement de Raphaël Thomere, ancien intérimaire, qui a été passé en CDI et de Phillipe Lalande comme chauffeur manutentionnaire et de M. NAY comme agent de criée affecté à la mise en ligne et aux contrôles sanitaires.

- *Places à quai*

Les pêcheurs font remonter de nouveau leur du stationnement en hiver de navires de plaisance dans la dent creuse (côté place du 8 mai) alors que ces emplacements devaient être réservés aux navires de pêche en cas de coup de vent.

Ce point a déjà été traité par le port et sera vérifié pour cet hiver

- *Stockage des pontons sur le terre-plein*

Les pêcheurs demandent à ce que les pontons plaisance stockés sur le terre-plein puissent être enlevés afin de leur permettre de mieux ranger leur matériel.

M. PALLADIN en prend l'engagement.

- *Affichage de la liste des acheteurs à distance pendant la vente*

Les acheteurs demandent s'il serait possible d'afficher en live la liste des acheteurs connectés à distance.

Demande va être faite à notre prestataire informatique.

- *Question à M. Porcher Labreuil*

Des pêcheurs demandent qu'elle est la réglementation en matière de prises accessoires de crustacés pour les chalutiers n'ayant pas de licence.

M. Porcher Labreuil va leur apporter une réponse précise sur la base des textes en vigueur.

En ce qui concerne les coquilles, il n'y a pas de tolérance de captures pour les chalutiers .

- *Prise électrique sur la dent creuse*

Le port va vérifier la possibilité de mettre des prises électriques près des stationnements de la dent creuse pour l'hiver.

La réunion s'est achevée à 16h30